Règlement de LA CONNERIE 100 BORNES 2022

1. L'ORGANISATION

La randonnée "LA CONNERIE 100 BORNES" aura lieu le samedi 18 juin 2022.
Elle est organisée par l'association « VTT CANETTE », association loi 1901 inscrite au journal officiel du 01/02/1989 sous le n° W502004480,

2. DESCRIPTION DE LA RANDONNEE

"LA CONNERIE 100 BORNES" est une randonnée de pleine nature, sans esprit de compétition, sans classement, elle se déroule à allure libre, sans étape, dans un temps maximum autorisé.
Le départ et l'arrivée se feront au Stade Municipal de Bretteville en Saire.
Le nombre de participants maximum est fixé à 200 Vététistes.
De façon à éviter au maximum le phénomène de bouchons dans les premiers chemins et la formation de groupes trop importants de cyclistes sur les routes, le départ s'effectuera sous forme d'un départ libre entre à 7h30 et 8h00, le samedi matin.
Le dénivelé est d'environ 1900m pour les 100km.
Les participants disposeront de 3 points ravitaillements, ceux-ci sont positionnés environ tous les 25km.

3. PARTICIPATION

"LA CONNERIE 100 BORNES" est ouvert à toute personne, homme ou femme, ayant 18 ans révolus le jour l'épreuve.
Les vélos à assistance électrique (VAE) ne sont pas admis.
Les participants doivent être pleinement conscient de la difficulté et de la spécificité de l'épreuve (longueur du tracé, mauvaises conditions météorologiques, etc.), ils doivent être parfaitement préparés pour cela, et doivent avoir une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve.
En cas de problème, chaque participant devra être en mesure de rallier un point de halte d'où il pourra être rapatrié par l'organisation vers le lieu de départ de l'épreuve.
En cas de grandes difficultés chaque participant doit disposer d'un téléphone portable lui permettant d'appeler les services de secours.
Un certificat médical n'est pas obligatoire, cependant le participant reconnaît pratiquer une activité sportive régulière et atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique du VTT.
Le participant dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique.

4. RESPECT DU RÈGLEMENT

La participation à "LA CONNERIE 100 BORNES" entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement. Chaque participant déclare connaître et accepter le présent règlement. L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout participant qui refuse de se soumettre à ce règlement ou qui risque de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres.

5. SECURITE

- Les participants devront impérativement respecter les règles du Code de la Route, les Arrêtés municipaux des localités traversées ainsi que se conformer aux consignes des organisateurs et modalités d'organisation.
- Les groupes qui pourraient se former sur les routes ne doivent pas dépasser 10 cyclistes et respecter un écart minimum entre eux.
- Le port du casque est obligatoire pour tout participant.

6. ENVIRONNEMENT – PROPRETE - COMPORTEMENT

Chaque participant s'engage à :

- Ne jeter aucun déchet dans la nature, des poubelles sont mises à disposition à chaque point de ravitaillement et à l'arrivée.
- N'emprunter que les chemins balisés par l'organisation, ils sont les seuls autorisés.
- Respecter la flore et la faune
- Veiller à ne pas effrayer les promeneurs ou les animaux domestiques
- Ralentir aux abords et dans les villages traversés, et adopter une attitude conciliante avec les habitants.
- Etre courtois et attentifs envers les autres participants et les bénévoles de l'organisation.
- Respecter les consignes qui sont prodiguées par les équipes de sécurité.

7. HORAIRES DE PASSAGE :

L'organisation de la randonnée (présence des signaleurs aux intersections à risque et mise en place des ravitaillements) est basée sur des horaires de passages des participants estimés en prenant en compte :
- Pour l'horaire minimum de passage : un départ à 7h30 avec une moyenne de 24 km/h
- Pour l'horaire maximum de passage : un départ à 8h00 avec une moyenne de 10 km/h
- Un arrêt à chacun des 3 ravitaillements d'environ 15 minutes

Ces horaires de passage sont définis pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum, tout en effectuant les pauses ravitaillements.
Chaque participant devra repartir des points ravitaillement avant l'heure limite fixée dans le tableau ci-dessous, s'il ne veut pas être déclaré hors temps.
Un participant mis hors temps n'est pas autorisé à poursuivre l'épreuve. Si malgré tout il décidait de continuer, il le ferait en dehors de l'organisation, sous sa propre et entière responsabilité.
(Il ne pourrait en aucun cas tenir pour responsable l'organisation en cas d'accident ou d'absence de ravitaillement)

Km	Lieu	Horaire limite de départ
0	Bretteville en Saire (Départ)	8h00
24	Ravitaillement 1	10h40
53	Ravitaillement 2	13h50
79	Ravitaillement 3	16h40
103	Bretteville en Saire (Arrivée)	19h05

8. DROITS A L'IMAGE

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve. Il abandonne ses droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Ces images pourront être utilisées sur tous supports et aucun recours envers l'organisation ne sera possible.

9. NAVIGATION

Le parcours sera fléché.
En complément de ce fléchage, l'organisation mettra à disposition sur Internet la trace GPS du parcours.
Il est conseillé aux vététistes de se munir d'un GPS avec un nombre de piles suffisant pour couvrir le temps de l'épreuve.
ATTENTION: Si vous ne voyez plus aucun balisage, vous vous êtes probablement égaré… Rebroussez chemin, consultez votre GPS, ou appelez le PC de l'épreuve

10. MODIFICATIONS DU PARCOURS

En cas de force majeur ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit :
- De modifier le parcours,
- De modifier les limites horaires,
- De modifier les horaires de départ,
- D'arrêter l'épreuve ou même de l'annuler,

Ces interventions pourront se faire sans préavis et sans que les participants puissent prétendre au remboursement des frais d'inscription ou à une quelconque indemnisation.

11. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- L'organisation décline toute responsabilité pour tous incidents ou accidents qui découleraient du non-respect du code de la route et du présent règlement.
- L'organisation décline toutes responsabilités en cas de VOL de VTT, de bris de matériel et de dégradations effectuées par les participants.

Modalités d'inscription:
- Les inscriptions se feront exclusivement par internet.
- Chaque inscription engage également les participants au strict respect du présent règlement.
- Toute inscription est ferme et définitive.
- Il n'est pas possible pour un participant inscrit de transférer son dossard à un participant non inscrit quelle qu'en soit la raison.
- L'organisation ne prend pas en charge les annulations d'inscription

12. ÉQUIPEMENT

Matériel obligatoire

- 1 réserve d'eau et des réserves alimentaires suffisantes pour couvrir les besoins entre deux ravitaillements (25 kms)
- 1 couverture de survie à la taille du cycliste
- 1 équipement vestimentaire adapté aux conditions météorologiques difficiles
- 1 casque
- 1 paire de gants
- 1 trousse à outils permettant de pallier aux incidents mécaniques mineurs
- 1 téléphone mobile avec une autonomie suffisante (Le participant devra communiquer à l'organisation le n° de portable sur lequel il pourra être joint durant l'épreuve ainsi que le numéro d'une personne à prévenir en cas de nécessité.)

13. PLAQUE DE CADRE

Les plaques de cadre seront remises par l'organisation avant le départ de l'épreuve.
Cette plaque sera fixée à l'avant du VTT de manière visible, les moyens de fixation seront fournis.

14. ABANDON ET RAPATRIEMENT

En cas d'abandon, le participant doit prévenir impérativement l'organisation par téléphone au numéro qui lui sera précisé. Un véhicule pour la récupération des abandons et arrêt sur casse mécanique sera mis en place. Dans la mesure du possible un participant ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de ravitaillement.

15. SECOURISME

L'association de secourisme « ASES COTENTIN » assurera les premiers secours

- 1 poste principal de secours sera mis en place au village départ
- 1 secouriste équipé de son matériel sera présent sur chacun des 3 ravitaillements

16. ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement afin de couvrir leurs propres risques.
La responsabilité de l'organisation sera dégagée en cas de non-respect du présent règlement ou du code de la route

17. VOLS ET DEGRADATIONS

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenu avant, pendant et après l'épreuve. Chaque participant est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve.

18. CAMPEMENTS

Des emplacements de camping seront mis gratuitement à disposition des participants,

- Soit sur au camping municipal de Bretteville en Saire
- Soit sur les parkings réservés pour l'événement.

Les campements sont attribués dans l'ordre d'arrivée le vendredi précédant l'épreuve de 16h00 à 23h00.
Les campements sont attribués par les placeurs. Toute prise d'emplacement sans l'accord de l'organisation sera annulée. Il est impératif de respecter les consignes et les limitations de campement fixées avec le placeur.
Les feux au sol sont interdits sur les campements.

19. CHAPITRE SPECIFIQUE COVID-19

L'organisation s'engage à suivre les règles sanitaires en vigueur le jour de l'événement et à mettre en place tout les dispositifs nécessaires au contrôle et au respect de ces règles par tout les participants et les bénévoles.
En cas de report de l'événement, les inscriptions seront conservées pour la nouvelle date définie.
En cas d'annulation de l'événement, les inscriptions seront remboursées. Cependant si cela est nécessaire, l'organisation se reserve le droit de conserver un maximum de 30% du montant de l'inscription afin de couvrir les éventuels frais engagés au moment de la décision d'annulation de l'événement.